

le 18 juillet 1972.

EE.776.18.1
799.1.3.5

Confidentielle

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 11 juillet au moment où je quittais Berne pour Bruxelles, et vous en remercie. Vous voudrez bien excuser que j'aie attendu mon retour pour y répondre, mais mes voyages à Bruxelles sont précisément occasionnés par les négociations horlogères qui sont sur le point d'aboutir avec les Communautés.

Ces négociations visaient à la conclusion d'un nouvel Accord horloger entre la Suisse et la CEE, d'une part pour régler, notamment, la question du "Swiss made" dans les relations réciproques, et de l'autre pour ouvrir ainsi la voie à l'inclusion des produits de l'horlogerie dans le régime de libre-échange industriel dont l'établissement a, lui aussi, fait l'objet des longues négociations que vous savez pendant ces dix-huit derniers mois. Pour les produits horlogers donc, comme pour les autres produits industriels, le résultat de cette double négociation signifie que les droits de douane seront, de part et d'autre, progressivement abolis entre le 1er avril 1973 et le 1er juillet 1977.

Si j'interprète correctement votre pensée, c'est à cette démobilitation tarifaire et à son contexte que votre lettre fait allusion. Or, comme vous le savez, et après que

Monsieur Simon K o h l e r
Président du Conseil-exécutif
du Canton de Berne
Dufourstr. 49
B e r n e

les Commission parlementaires, ainsi que les Chambres, ont été amplement informées ces derniers mois, nous sommes en train de mettre, cette semaine précisément, la toute dernière main aux accords en question. La presse de ce matin s'en fait d'ailleurs l'écho, après la conclusion des dernières négociations. C'est pourquoi il ne serait guère concevable d'y apporter en dernière heure des changements au profit de certaines branches annexes de l'horlogerie. En effet, non seulement le résultat des négociations, apprécié dans son ensemble, sert les intérêts à plus long terme de notre horlogerie, mais encore cette dernière a été consultée et invitée à donner son accord, de manière suivie, tout au long de nos pourparlers avec la CEE.

Un autre contexte sur lequel pourraient porter certaines des observations que vous avez enregistrées est celui des préférences tarifaires généralisées accordées, dans le cadre de la CNUCED, par les pays industrialisés à l'ensemble des pays en développement. Vous vous souviendrez que la version suisse du système des préférences généralisées a été approuvée par les Chambres fédérales en date du 23 septembre 1971 (Message du Conseil fédéral du 24 mars 1971 concernant la politique commerciale de la Suisse envers les pays en développement et plus particulièrement sa participation au système généralisé de préférences tarifaires en faveur de ces pays).

La question avait alors été évoquée par l'UBAH de savoir si certaines fournitures - notamment les boîtes en provenance de Hong Kong, la colonie faisant en effet partie du cercle des pays bénéficiaires des préférences - ne devraient pas être exclues de la liste des produits auxquels ces dernières s'appliquent. Cette demande a été soigneusement examinée entre la Division du commerce, le Vorort, la Chambre suisse de l'horlogerie, ainsi que le Président et le Directeur

- 3 -

de l'UBAH. Après mûre réflexion, nous avons recommandé au Conseil fédéral de ne pas refuser cette partie des préférences à Hong Kong, afin de ne pas pénaliser de la sorte notre deuxième marché horloger dans le monde. C'est ainsi qu'une première tranche de préférences a été accordée par la Suisse, à concurrence de 30 % des droits existants; il est prévu qu'après deux ans une seconde tranche sera mise en vigueur, dont l'importance et la portée seront déterminées au vu des expériences faites et en fonction de l'attitude des autres pays donneurs.

C'est là ce que je suis en mesure de répondre à votre lettre pour l'instant au sujet des questions qui vous préoccupent. Je suis conscient du caractère très général des explications données ci-dessus. C'est pourquoi il serait peut-être utile, si vous le jugiez vous-même approprié, que nous puissions nous entretenir encore de ces problèmes dans un peu plus de détails, de manière que je puisse répondre de façon tout à fait complète aux doléances formulées auprès de vous par les milieux dont il s'agit. Peut-être désirerez-vous, lors de notre entrevue éventuelle, vous faire accompagner par l'un ou l'autre de leurs représentants. J'attends donc volontiers un appel de votre part à ce sujet.

J'ai à coeur de vous assurer, avant de terminer, que je voue un intérêt soutenu et tout particulier à l'industrie horlogère, puisque mon père déjà sortait de cette branche, que je suis moi-même Biennois, et que je m'occupe des questions horlogères internationales tant à Berne qu'à l'étranger, depuis une vingtaine d'années.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

sig. Probst